

PROCES VERBAL de la REUNION du VENDREDI 24 mars 2023

L'an deux mille vingt deux, mercredi 7 décembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Neuvic, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au centre multimédia rue des Frères Pouget, sous la présidence de Madame Paulette SICRE-DOYOTTE, Maire.

Date de convocation : par voie dématérialisée vendredi 17 mars 2023

Affichage et publication : vendredi 17 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 27 - Nombre de membres présents : 23

Procurations : 3 – Monsieur Antoine BARSBY à Monsieur Franck DUPREUILH, Monsieur Serge FAURE à Monsieur Edmond ARAEZ, Madame Marie Lise LEVET-LAVAL à Monsieur François ROUSSEL.

PRESENTS : Madame Paulette SICRE DOYOTTE, Monsieur Jean Philippe REMY, Madame Géraldine JAHAN, Monsieur Franck DUPREUILH, Madame Martine MARIGEAUD, Monsieur André MALBEC, Madame Isabelle MORTET, Monsieur Laurent DEVERLANGES, Monsieur François ROUSSEL, Monsieur Jacques LARGE, Monsieur Jean Luc LABRUE, Madame Françoise ANGIBAUD, Monsieur César Serge CADARE, Madame Cécile LE HIR, Monsieur Cédric LAFON, Madame Sophie GOURAND PHILIPPE, Madame Cyntia BIBIE, Madame Sandra BERGER, Madame Marie Christine CHARRON BIGOT, Monsieur François LAHONTA, Madame Marie REMAUD, Madame Corinne PRESLE, Monsieur Edmond ARAEZ,

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Antoine BARSBY, Monsieur Arthur GALLIEZ, Monsieur Serge FAURE, Madame Marie Lise LEVET-LAVAL

lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Madame Isabelle MORTET a été désignée secrétaire de séance

Madame Paulette SICRE-DOYOTTE maire, ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du mercredi 07 décembre 2022, approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

A – Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation de compétences au maire au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

- demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Comptes et éléments financiers

- I. Présentation et approbation des comptes administratifs de la commune, pour le budget principal et les budgets annexes du service assainissement, de la résidence autonomie et du lotissement de la rue des Chênes.
- II. Débat d'Orientation Budgétaire

Affaires générales

- III. Autorisation d'ouverture des commerces de détail non alimentaire, douze dimanches par an

2023 – 03/24 - Compte rendu des décisions dans le cadre de la délégation de compétences au maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Les projets susceptibles de bénéficier de subvention devaient être déposés au plus tard le 31 janvier 2023.

Trois projets ont été présentés :

- **aménagement d'un bâtiment solaire de stockage de matériel** à l'usage des services techniques et des activités culturelles du centre multimédia : le coût prévisionnel de l'opération d'un montant H.T. de 143 480 €, pourrait bénéficier d'un concours financier de l'état à hauteur de 40 %, soit 57 392 €

- **modernisation de l'éclairage public** : le coût prévisionnel de l'opération d'un montant H.T. de 64 428 €, pourrait bénéficier d'un concours financier de l'état à hauteur de 25 %, soit 16 107 €.

- **aménagement du passage de l'écluse** : le coût prévisionnel de l'opération d'un montant H.T. de 108 090 €, pourrait bénéficier d'un concours financier de l'état à hauteur de 40 %, soit 43 236 € ;

2023 -03/24 -. Affaire I - Présentation et approbation des comptes administratifs de la commune, pour le budget principal et les budgets annexes du service assainissement, de la résidence autonomie et du lotissement de la rue des Chênes et des comptes de gestion du trésorier de la commune

Pour cette affaire, Madame Paulette DOYOTTE, maire se retire de la séance.

Monsieur François ROUSSEL, doyen d'âge, assure la présidence de l'assemblée, et présente les comptes :

Budget principal – Résultats de l'exercice

Section de Fonctionnement			
Total Dépenses :	2 586240,51	Total Recettes :	3 029 490,21
		Excédent :	443 249,70
Section d'Investissement			
Total Dépenses :	1 051 770,20	Total Recettes :	1 895 455,12
		Excédent :	843 684,92

Budget principal – Résultats d'exécution

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021	Part affectée à l'investissement Exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de Clôture 2022
Investissement	316 841,34	0,00	843 684,92	1 160 526,26
Fonctionnement	448 872,42	448 872,42	443 249,70	+ 443 249,70
Total	765 713,76	448 872,42	1 286 934,62	+1 603 775,96

Budget du Service Assainissement – Résultats de l'exercice

Section d'exploitation			
Total Dépenses :	595 294,13	Total Recettes :	974 236,14
		Excédent :	378 942,01
Section d'Investissement			
Total Dépenses :	211 141,72	Total Recettes :	206 754,72
Déficit:	- 4 387,00		

Budget du Service Assainissement – Résultats d'exécution

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021	Part affectée à l'investissement Exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de Clôture 2022
Investissement	331 768,83	0,00	378 942,01	710 710,84
Fonctionnement	13 647,14	13 647,14	- 4 387,00	- 4 387,00
Total	345 415,97	13 647,14	374 555,01	706 323,84

Budget de la résidence autonomie – Résultats de l'exercice

Section de fonctionnement			
Total Dépenses :	61 642,55	Total Recettes :	118 810,51
		Excédent	
Section d'Investissement			
Total Dépenses :	34 229,13	Total Recettes :	75 762,46
		Excédent :	57 167,96

Budget de la résidence autonomie – Résultats d'exécution

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021	Part affectée à l'investissement Exercice 2022	Provision pour créances douteuses	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de Clôture 2022
Investissement	52 576,94		1 537,59	41 533,33	95 647,86
Fonctionnement	51 180,46	51 180,46	0,00	57 167,96	57 167,96
Total	103 757,40	51 180,46	1 537,59	98 701,29	152 815,82

Budget du lotissement de la rue des Chênes – Résultats de l'exercice

Section de fonctionnement			
Total Dépenses :	96 222,06	Total Recettes :	121 244,60
		Excédent	25 022,54
Section d'Investissement			
Total Dépenses :	130 510,20	Total Recettes :	0,00
Déficit :	130 510,20		

Budget du lotissement de la rue des Chênes – Résultats d'exécution

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021	Part affectée à l'investissement Exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de Clôture 2022
Investissement	75 035,51		- 130 510,20	- 55 474,69
Fonctionnement	66 648,02		25 022,54	91 670,56
Total	141 683,53		-105 487,66	36 195,87

lesquels sont approuvés, à l'unanimité.

Monsieur Jacques BREDECHE, responsable de la Trésorerie municipale de Périgueux, trésorier de la collectivité, a donné connaissance des comptes de gestion pour ce même exercice 2022 ; ces derniers conformes aux comptes administratifs, sont également approuvés à l'unanimité.

Délibération adoptée à : à l'unanimité - à la majorité : pour, contre, abstention,

2023 – 03/24 –. Affaire II – Débat d'orientation,

Madame Paulette DOYOTTE rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire représente une étape substantielle de la procédure budgétaire.

En effet cette étape permet :

- d'informer l'ensemble des élus sur la situation économique et financière de leur commune afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif,
- de débattre sur les différents projets dans lesquels va s'engager la collectivité.

Elle précise qu'il s'agit d'une procédure obligatoire en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales (article L2312-1, L4311-1 et L5211-26), qui informe des orientations budgétaires pour 2022- 2023 et invite le Conseil Municipal à débattre sur ces orientations.

Dans ce cadre, elle ouvre le débat et présente :

- le bilan de la gestion de la période 2019- 2022, évolution des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement, état de la dette
- les résultats de l'exercice 2022,
- les perspectives 2023 en fonctionnement et en investissement,
- la fiscalité

Le Conseil Municipal prend acte de l'invitation à débattre sur les orientations budgétaires de l'année 2023

Principaux projets d'investissements : *la programmation sera fonction des crédits disponibles*

- Réaménagement de l'avenue Général de Gaulle, seconde partie entre la rue du Jumelage et le carrefour de Théorat (en cours)
- Sécurisation de l'immeuble impasse Cadirou, procédure urgente – ruine (en cours)
- Création d'une piste d'athlétisme près du boulodrome autour du plateau multisport
- Modernisation de l'éclairage public et solde des travaux sur les opérations d'effacement de réseaux antérieures à l'exercice 2023
- Aménagement du passage de l'écluse (placette entre les dentistes et le commerce De Chic et De Broc)
- Bardage du bâtiment solaire sur le terrain entre l'hôtel d'entreprises et le contrôle technique + dalle béton + éclairage + raccordement Enedis
- Locaux du Canoë Kayak : réfection toiture des vestiaires et bardage du local d'accueil,
- Acquisition de divers matériels : pour les services techniques (taille haie, tronçonneuse, débroussailleuse, karcher...), compléments aux illuminations de Noël, panneau lumineux d'information
- Réfection toiture du bâtiment des services techniques et du futur commerce le panier neuvicois place des sabotiers (ex garage Billot)
- Réalisation d'une nouvelle tranche d'assainissement pour desservir les secteurs des Cinq Ponts et Puy de Pont
- Etude-diagnostic des réseaux d'assainissement afin d'évaluer la capacité d'accueil de nouveaux effluents sur la station d'épuration
- Aménagement du secrétariat du cabinet médical
- Aménagement du colombarium (en cours) et crépissage du mur du cimetière
- Pose de dalles (eaux pluviales) sur le bâtiment du club house du boulodrome
- Réhabilitation des trottoirs de la résidence de la Croix blanche et la rue de Gimel : travaux communautaires pour lesquels la commune apportera un fonds de concours
- Adressage – acquisition des plaques et numéros de rue

Projets en phase d'étude pour une programmation 2023 – 2024

- Etude sur la restructuration du gymnase
- Réfection de la cour de la salle Canon
- Aménagement du rond-point de la Jaubertie
- Etude du plan de circulation
- Toiture du club house du boulodrome + traitement du bardage
- Crépis/bardage salle des associations
- Devenir du bâtiment de l'ancienne perception
- Numérisation de l'état civil
- Réalisation d'un padel

- Arrosage automatique de l'ensemble des terrains de sport du stade
- Réhabilitation des logements de la résidence autonomie au fur et à mesure du départ des résidents
- Réfection de la toiture du bâtiment du hall de presse

Informations sur la fiscalité –

	2019	2020	2021	2022
Taxe d'habitation	18,91	18,91	41,18 *	41,18
Taxe du foncier bâti	15,20	15,20		
Taxe du foncier non bâti	86,80	86,80	86,80	86,80

* rappel réforme taxe d'habitation : le taux de référence en TFB comprend le taux communal 15,20 %
+ le taux départemental 25,98 %

Informations sur les résultats comptables

Budget principal – évolution du résultat

	Fonctionnement	Investissement
2019	+ 404 052 €	- 313 178 €
2020	+ 410 052 €	- 238 162 €
2021	+ 488 872 €	+ 316 841 €
2022	+ 443 249,70	1 160 526,26

Du fait de la stabilité globale des recettes de fonctionnement et dans l'optique du maintien des taux de fiscalité, les dépenses réelles de fonctionnement sont maîtrisées pour un montant de 2 399 590 € : 39,34 % sont affectées aux charges de personnel (39,59 % en 2021)

L'objectif poursuivi pour la section « dépenses de fonctionnement » est la maîtrise de son évolution afin de poursuivre dans de bonnes conditions le financement du programme d'investissement 2023 et des années futures.

Budget du service assainissement

	Fonctionnement	Investissement
2019	+ 418 116 €	+ 142 231 €
2020	+ 192 245 €	+ 64 583 €
2021	+ 13 647 €	+ 331 768 €
2022	- 4 387 €	710 710 €

Budget de la résidence autonomie

	Fonctionnement	Investissement
2019	+ 72 106	- 14 485
2020	+ 43 224	+ 25 702
2021	+ 51 180	+ 52 576
2022	+ 57 167 €	+ 95 647 €

Budget du lotissement de la rue des Chênes

	Fonctionnement	Investissement
2020	+ 43 224 €	+ 25 702 €
2021	+ 51 180 €	+ 52 576 €
2022	+ 91 670 €	- 55 474€

Informations comptables - analyse

Le résultat comptable est positif à hauteur de 443 250 € contre 448 872 € en 2021 : il est en baisse de 10% . Les recettes de fonctionnement ont régressé de 3 % et les dépenses de fonctionnement ont chuté de 1,2% .

L'analyse des recettes permet de faire les constats suivants :

- les recettes fiscales sont en progression de 2,8 % à taux constants avec des bases en hausse de 3,3% % pour le foncier bâti et en hausse de 4,5 % pour le foncier non bâti,
- la fiscalité reversée à la CCIVS est stable à 684 659 € entre 2021 et 2022.a baissé de 1%
- les autres impôts et taxes sont en hausse de 11,2 % car la commune a perçu un montant plus important au titre de la taxe locale sur consommation finale d'électricité (+ 6700 €) ainsi qu'un fonds national de péréquation (FPIC) plus élevé de 3000 €.
- la DGF (*dotation forfaitaire, dotation de solidarité et dotation nationale de péréquation*) a progressé de 2,3 % avec un gain de 23 643 € par rapport à 2021
- les autres dotations et taxes (*allocations compensatrices, dotation de solidarité rurale et dotation nationale de péréquation*) sont en baisse de 2,6 % par rapport à 2021
- les produits des services ont augmenté de 2,1 %

L'analyse des dépenses permet de faire les constats suivants :

- les charges de personnel ont augmenté de 7,4% en raison de la revalorisation du point d'indice en cours d'année
- les achats courants sont en forte augmentation, + 19 % en raison de l'inflation importante sur bon nombre de postes de dépenses concernées, notamment sur les fluides
- les charges financières ont poursuivi leur baisse entamée depuis 2018 avec – 11%
- les subventions ont progressé de 4%
- les contingents ont baissé de 25%

Les charges incompressibles personnel, intérêts de la dette et contingents absorbent 44,9 % des produits de fonctionnement contre 41% en 2021. Ce ratio est correct (seuil critique admissible 55 %)

La commune a dépensé 256 € par habitant en charges de personnel contre 239 € en 2021 (*moyenne départementale à 324 €*), 10 € par habitant en charges financières (*moyenne départementale à 14€*) et 2 € par habitant en contingents (*moyenne départementale à 25 €*)

La capacité d'autofinancement brute représente ce qui reste à la collectivité une fois qu'elle a payé et encaissé l'ensemble des charges et des produits de fonctionnement réels : elle s'établit à 567 488 € contre 586 391 € en 2021 et 510 519 € en 2020.

La capacité d'autofinancement nette (*nette du remboursement du capital de la dette*) est positive à hauteur de 112 721 € contre 141 431 € en 2021.

Le fonds de roulement est la ressource que la collectivité peut utiliser soit pour couvrir les besoins générés par le fonctionnement soit pour conserver une réserve d'autofinancement ou pour financer de nouveaux investissements. Il a pratiquement été multiplié par deux passant de 805 714 € en 2021 à 1 604 528 € en 2022, en raison de l'emprunt de 800 000 € réalisé par anticipation pour financer les opérations 2023.

Le bilan d'ensemble de l'exercice montre une situation financière correcte, avec deux ratios plutôt stables : celui de la rigidité des charges et celui du coefficient d'autofinancement. Le ratio d'endettement est en augmentation, du fait des deux prêts contractés (260 000 pour le cabinet médical et 800 000 € investissements 2023).

Les budgets annexes de la commune viennent conforter ce résultat puisqu'ils sont tous excédentaires

Conclusion

Pour le budget principal, afin de maintenir un investissement de bon niveau il est important :

- **de maîtriser les charges à caractère général** en poursuivant notamment la mise en concurrence pour tous les achats
- **de trouver des recettes hors du recours à l'emprunt**, avec notamment, la vente du patrimoine issu de la succession Loisy (route de Saint Germain, route de Mauriac) et la recherche systématique de co-financeurs pour les projets les plus importants (Etat, Département, Région, Europe)

Pour le budget annexe du lotissement de la rue des Chênes, les travaux sont totalement achevés et l'emprunt à court terme a été remboursé,

sur les 8 lots issus de la déclaration préalable, 8 lots sont vendus et actes passés,
sur les 5 lots issus du permis d'aménager, 1 lot est vendu et acte passé, 2 lots ont fait l'objet d'une promesse de vente, 2 lots sont libres à la vente

Délibération adoptée à : à l'unanimité - à la majorité : pour, contre, abstention,

2023 – 03/24 – Affaire III - Autorisation d'ouverture des commerces de détail non alimentaire, douze dimanches par an
--

Les commerces de détail peuvent ouvrir de façon ponctuelle, par décision du maire après avis du conseil municipal, dans la limite de 12 dimanches par an.

La dérogation est collective et concerne tous les commerces de détail de la commune.

Il est proposé pour l'année 2023 l'ouverture de 12 dimanches, soit :

- pour le mois de mai, les dimanches 07, 14, 21 et 28,
- pour le mois de juin, les dimanches 04, 11, 18 et 25,
- pour le mois de novembre, les dimanches 5, 12, 19 et 26.

Délibération adoptée à : à l'unanimité - à la majorité : pour, contre, abstention,

Signatures

Le maire de la commune de Neuvic
Paulette DOYOTTE,

Le secrétaire de séance
Isabelle MORTET

Affiché le 16 avril 2023 et mis en ligne sur www.mairieneuvic.fr

Approuvé en séance du conseil municipal du 14 avril 2023